

Réunion du 15/12/2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à 19h30, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 décembre 2014

Étaient présents: Vincent CLAIR, Chantal COTS, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Ludivine FONBONNE, Yvan REYNAS, Emilie ROSTAING, Sylvie PUGLIESE et Jérôme ROBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Nicole REA, Emmanuel DARGELLY, Blandine VERDIER, Thierry RUSSIER.

Ludivine FONBONNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2014-51

Objet : Marché Public à Procédure Adaptée en vue de recruter un cabinet d'urbaniste en charge de l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire rappelle la précédente réunion de travail sur le cahier des charges valant cahier des clauses particulières et règlement de consultation, afin de recruter un cabinet d'urbaniste pour élaborer le PLU.

Au vu du contenu du cahier des charges proposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le cahier des charges tel que présenté,
- AUTORISE M. le Maire à publier l'offre (MAPA),
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la publication et à la consultation du présent MAPA.

Délibération n°2014-52

Objet : Demande à RTM 38 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une cartographie des risques naturels

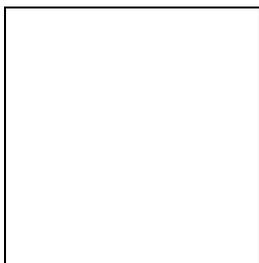
Monsieur le Maire rappelle qu'en parallèle au PLU, il convient d'élaborer une cartographie des risques naturels (carte des aléas). Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études.

Compte tenu de la technicité, un devis a été demandé à RTM38 pour que ce service départemental spécialisé assiste la commune pour l'organisation de la consultation des bureaux d'étude (phase 1) et le pilotage de la mission (phase 2). Un devis a été aussi proposé pour une assistance spécifique (phase 3).

RTM 38 a établi un devis qui s'élève à 1.929,60€ TTC pour les deux premières phases.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le devis de RTM 38 pour les phases 1 et 2,
- DIT que cette dépense sera prévue au budget 2015,
- PRECISE que le recours à la phase 3 fera l'objet d'une nouvelle délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

MAIRIE DE PISIEU

Réunion du 15/12/2014

Délibération n°2014-53

Objet : Motion en faveur du CENTER PARCS sur la commune de ROYBON

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Yannick Neuder, Président de Bièvre Isère Communauté.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en terme d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet,
- Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

Questions diverses

1) Prochaines réunions :

- conseil municipal : 13 janvier 2015 à 20h
- commission Bâtiments : 03 janvier 2015 à 8h30
- commission Fleurissement : 03 janvier 2015 à 14h
- commission Ecole : réunion le 21 janvier à 20h

2) Préparation de la cérémonie des vœux du maire : choix du traiteur (M. Giron).